

Bulletin communal de Mutzenhouse



SOMMAIRE

Page 2	Sommaire
Page 3	Le mot du maire
Page 4-5	Etat civil
Page 6-19	Délibérations du conseil municipal
Page 20-21	Infos pratiques
Page 22-23	Vœux de Nouvel An 2025
Page 24	Nettoyage de printemps
Page 25	Achat d'un véhicule électrique
Page 26	Voyage du sapin
Page 27-28	Fête des ainés
Page 29	Travaux club house
Page 30	Bénévolat
Page 31	Fait divers 1905 Compostage
Page 32	Distribution du journal à Mutzenhouse en 1981 (DNA)
Page 33	Sagesse d'Alsace
Page 34	Une rose un espoir
Page 35-36	Le mot de l'ASCM
Page 37	Vivre à Mutz (VAM)
Page 38	Le conseil de fabrique
Page 39	Les donneurs de sang Schwindratzheim-Mutzenhouse
Page 40-41	Amicale et corps des sapeurs pompiers Schwindratzheim-Mutzenhouse
Page 42	Le bénévole, humour
Page 43	Encarts
Page 44	Mutzenhouse
Page 45	Encart
Page 46	Compostage
Page 47	Consigne de tri
Page 48	D'où vient l'eau du robinet en Alsace
Page 49	Utilisation des salles communales en 2025
Page 50	Tarifs de location des salles communales
Page 51	Calendrier des fêtes

EDITORIAL

**Le Maire, les adjoints, les conseillers municipaux, le personnel communal,
vous présentent leurs vœux les plus sincères de bonne santé,
d'épanouissement, de bonheur et vous souhaitent
une belle année 2026 .**



Responsables de la Publication :Pascal WICKER— Patrick LUX

Comité de rédaction: Didier GRAUFFEL, Patrick LUX

Photos: Patrick LUX— Associations—Internet

Impression: GROUPE BATELIERS IMPRIMEURS 67000 Strasbourg

Les articles concernant les associations sont édités sous la responsabilité de leurs présidents respectifs.





LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur, Chers concitoyens

L'année qui vient de s'achever n'aura pas, loin s'en faut, et de quelque côté qu'on tente de l'analyser, permis de retrouver confiance et sourire. La dernière année complète de la mandature se termine. Il existe peut-être des mandats qui s'apparentent à un long fleuve tranquille, je ne pense pas que celui-ci en ait fait partie. La dissolution voulue par le Président de la République nous a plongé dans une période de blocage politique et économique, sans visibilité sur l'avenir et le fonctionnement de nos collectivités. Le « brouillard » politique général, l'incertitude doublée d'un « spectacle » parfois déprimant offert par certains élus de la nation à l' Assemblée nationale rejaillissent sur le plan local. Pour ne parler que d'argent, les économies budgétaires impacteront nos finances, à la fois par le biais de dotations au mieux gelées, et de subventions qui se réduiront comme peau de chagrin. Espérons un déblocage pour le bon fonctionnement de nos institutions et par conséquent pour notre collectivité !

Pour compléter ce tableau, la situation internationale et ses développements génère auprès de nous tous du stress et un climat anxiogène qui influence les relations déjà fragiles entre les uns et les autres et ce à tous les niveaux.

- Le budget communal 2025, établi en début d'année, dans un contexte difficile, est d'office obéré par la prise en compte de l'emprunt contracté pour la participation au financement du groupe scolaire de Schwindratzheim. Par ailleurs les diminutions de dotations, les normes et la gestion des compétences que l'état ne remplit pas ou plus n'ont pas arrangées la situation.

Pourtant plusieurs projets ont été menés ou sont en voie d'achèvement :

- travaux de mise aux normes l'ancienne maternelle en vue de la création d'une MAM,
- ouverture de la MAM dès septembre 2025,
- aboutissement des travaux engagés pour la rénovation du club house (isolation, chauffage, panneaux photovoltaïques),
- nettoyage de printemps, fleurissement du village, entretien du cimetière, décorations de Noël et de Pâques.

L'année 2026 s'annonce compliquée, sans aucune visibilité financière, politique et réglementaire, un budget serré et l'organisation d'élections.

Enfin je profite de cet espace, d'abord pour remercier toutes celles et ceux qui se sont investis, nos associations ainsi que les formidables et indispensables Bénévoles qui malgré les difficultés croissantes, continuent de promouvoir la vie associative, par leurs actions, leurs passions, leur implication.

A notre échelle, dans notre village, soyons solidaires et entreprenants. Gardons un esprit village, village d'avenir, qui sait se développer et qui continue d'avancer tout en sachant se divertir. Notre commune doit rester fière de son passé, volontariste dans son présent, et confiante dans son avenir !

Mes adjoints, le conseil Municipal, le personnel communal, s'associent à moi, pour souhaiter à chacune et chacun d'entre vous, à vos proches et tous ceux que vous aimez et qui vous aiment, une
Belle et Heureuse Année 2026 et surtout une bonne Santé !

Je vous donne rendez-vous le vendredi 09 janvier prochain à 19h30 à la salle polyvalente pour les voeux de la municipalité.

Bien à vous
Pascal WICKER
Maire de Mutzenhouse





ETAT CIVIL

2025



Naissances:

REEB Maël né le 21 février 2025
RIEHL Lisa née le 23 juin 2025



Mariages :

WEBER Aurélie et HISSINGER Vincent le 05 juillet 2025
GRAFF Coralie et REEB Sébastien le 02 août 2025
DEBES Valérie et CHRIST Sébastien le 06 septembre 2025
ACKER Bernadette et LIENHARDT Didier le 20 septembre 2025



Décès:

MAGGI Enzo le 15 juillet 2025

JOST Irène le 26 juillet 2025 :

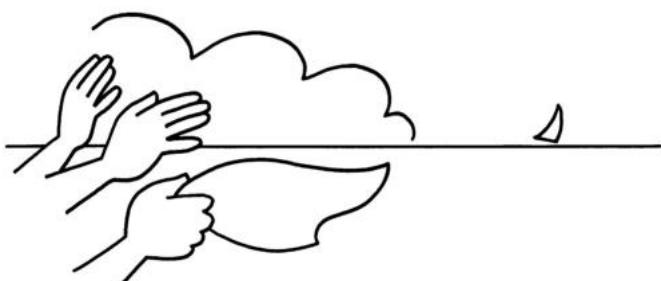
Le 27 décembre 1957 elle épouse René Jost à Mutzenhouse († 2015). Irène était la mère de trois enfants, Francine, Brigitte et Bertrand, la grand-mère de sept petits-enfants, et l'arrière grand-mère de six arrières petits-enfants.

KNAB Odile le 21 novembre 2025 :

Le 14 février 1958 elle épouse, à Mutzenhouse, Alphonse Knab († 2012). Odile était la mère de deux enfants, Bernadette et Hubert, la grand-mère de six petits enfants, et l'arrière grand-mère de trois arrières petits-enfants

DISSERT Béatrice le 06 décembre 2025 :

Le 18 février 1955 elle épouse, à Mutzenhouse, Raymond Dissert (†2019). Béatrice était la mère de deux enfants, Brigitte et Yolande, la grand-mère de trois petits-enfants, et l'arrière grand-mère de trois arrières petits-enfants.



Grands anniversaires



LEIBENGUTH Marie Antoinette, 90 ans le 07 janvier 2025,



GERBER Robert, 80 ans le 12 février 2025



EBEL Josepha, 85 ans le 17 avril 2025



LEIBENGUTH André, 90 ans le 21 mai 2025



VACELET Madeleine, 85 ans le 12 juin 2025



FLAMANT Marie Jeanne, 80 ans le 15 septembre 2025



LAPP Liliane, 90 ans le 22 octobre 2025



WICKER Christiane 85 ans le 02 décembre 2025





DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de SAVERNE
Canton de BOUXWILLER



**COMMUNE
DE
MUTZENHOUSE**

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus : 10
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 08

Séance du 31 mars 2025

Sous la Présidence de M. Pascal WICKER, Maire

Présents : WICKER Pascal, STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, OGE Caroline, WEBER Aurélie, WINKEL Yannick, MEYER Sonia, MAGGI Vanessa

Excusés : FABY Geoffray excusé, GRAUFFEL Didier excusé

Monsieur le maire accueille et remercie Mme Esther JOSEPH, Inspectrice Divisionnaire, Conseillère aux Décideurs Locaux, pour sa présence.

Mme JOSEPH, expose à l'ensemble des élus l'articulation du Compte financier unique 2024. Les élus posent leurs questions à Mme JOSEPH sur la santé financière de la commune.

Après ces échanges, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 09 Décembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2024 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur LUX Patrick est élu secrétaire de séance.

DCM 2025 - 001

7. Finances Locales

7.1 Décision Budgétaires

Approbation du Compte Financier Unique 2024

Monsieur le Maire rappelle le passage de la commune en nomenclature M57 depuis le 1^{er} janvier 2023 et au compte unique en lieu et place des comptes administratif et compte de gestion

La balance générale du Compte Financier Unique 2024 se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	207 182.58 €
Recettes :	<u>732 978.46 €</u>
Excédent 2024 :	525 795.88 €
<i>Résultat antérieur reporté</i>	434 176.69 €
<i>Solde réalisation 2024</i>	+91 619.19 €

Section d'investissement :

Dépenses :	230 645,73 €
Recettes :	<u>49 442.03 €</u>
Déficit 2024 :	181 203.70 €
<i>Résultat antérieur reporté</i>	23 165.49 €
<i>Solde réalisation 2024</i>	- 204 369.19 €
Solde d'exécution cumulée 2024	344 592.18 €





Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Le Maire quitte la salle pour le vote

Approuve

- Le compte financier unique du budget principal de l'exercice 2024

Adoptée à l'unanimité

DCM 2025 - 002

7. Finances Locales

7.1 Décision Budgétaires

Approbation du Compte Financier Unique Budget annexe Photovoltaïque 2024

La balance générale du compte financier unique 2024 du Budget annexe photovoltaïque se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	0 €
Recettes :	<u>0 €</u>
Excédent 2024 :	0 €

Section d'investissement :

Dépenses :	99 468.19 €
Recettes :	<u>105 000,00€</u>
Excédent 2024 :	5 531.81 €

Résultat net 2024 – Excédent : 5 531.81 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Le Maire quitte la salle pour le vote

Approuve

- Le compte financier unique du budget annexe photovoltaïque de l'exercice 2024

Adoptée à l'unanimité

DCM 2025 - 003

7. Finances Locales

7.1 Décision Budgétaires

Affectation de résultat 2024

Après avoir approuvé le Compte financier unique 2024 il s'agit à présent d'affecter le résultat 2024 au budget principal 2025

Pour mémoire

<i>Solde du résultat de fonctionnement</i>	525 795.88 €
<i>Solde du résultat d'investissement</i>	- 181 203.70 €
<i>Reste à réaliser Dépenses investissement</i>	685 499.00 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Approuve l'affectation des résultats ci-dessus

Dépenses Investissement – Article 001 « Déficit reporté »	181 203.70 €
Recette investissement – Article 1068 « Réserve »	525 795.88 €

Adoptée à l'unanimité





DCM 2025 - 004

7. Finances Locales

7.1 Décision Budgétaires

Affectation de résultat Budget annexe photovoltaïque 2024

Après avoir approuvé le Compte financier unique 2024 il s'agit à présent d'affecter le résultat 2024 au budget annexe photovoltaïque 2025

Pour mémoire

Solde du résultat de fonctionnement

0 €

Solde du résultat d'investissement

5 531.81 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Approuve l'affectation des résultats ci-dessus

Dépenses Investissement – Article 001 « Excédent reporté »

5 531.81 €

Adoptée à l'unanimité

DCM 2025-005

7. Finances Locales

7.5 - Subventions

DEMANDE DE SUBVENTIONS

VU les demandes de subventions de :

- La Hochfeldoise
- Caritas – secteur de Hochfelden
-

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Décide de verser **100 euros** à l'association « La Hochfeldoise »
- Décide de verser **100 euros** à l'association « Caritas » – secteur de Hochfelden

L'association « Une Rose un espoir » n'aura pas de subvention cette année, néanmoins les membres du Conseil décident de la mise à disposition gratuite du club house lors du week-end de cette manifestation.

Adoptée à l'unanimité

DCM 2025-006

7 – Finances Locales

7.2 – Fiscalité

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Vu les projets envisagés par la commune, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 2% : Taux 2024

Taxe Foncière Bâtie : **24.66%**

Taxe Foncière Non Bâtie : **45.52 %**

Taxe Habitation : **14.84 %**

Le Conseil Municipal après délibération

- **DECIDE** l'augmentation des 3 taux de 2 %
- **FIXE** les taux d'imposition des taxes pour l'exercice 2025 comme suit :

Taxe Foncière Bâtie : **25.15 %**

Taxe Foncière Non Bâtie : **46.43 %**

Taxe Habitation : **15.14 %**

Adoptée à l'unanimité





DCM 2025-007

7 – Finances Locales

7.1 – Décisions budgétaires

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Maire soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025, dressé par lui, appuyé de tous les documents propres à justifier des propositions.

Le Conseil Municipal décide, après avoir discuté chapitre par chapitre et article par article et avoir consigné le résultat de ses votes au tableau à soumettre à M. le Préfet

- D’arrêté le budget primitif comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	379 619.97 euros
Recettes :	379 619.97 euros

Section d’investissement :

Dépenses :	1 707 944.85 euros
Recettes :	1 707 944.85 euros

Reconnait et approuve les états annexés au budget.

Adoptée à l’unanimité

DCM 2025-008

7 – Finances Locales

7.1 – Décisions budgétaires

VOTE DU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE 2025

Le Maire soumet au Conseil Municipal le Budget annexe photovoltaïque 2025, dressé par lui, appuyé de tous les documents propres à justifier des propositions.

Le Conseil Municipal décide, après avoir discuté chapitre par chapitre et article par article et avoir consigné le résultat de ses votes au tableau à soumettre à M. le Préfet

- D’arrêté le budget annexe photovoltaïque comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	8 038.32 euros
Recettes :	8 038.32 euros

Section d’investissement :

Dépenses :	12 570.13 euros
Recettes :	12 570.13 euros

Reconnait et approuve les états annexés au budget.

Adoptée à l’unanimité

DCM 2025 – 009

7 – Finances Locales

7.1 – Décisions budgétaires

AUTORISATION D OPERER DES MOUVEMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRES DANS LE RESPECT DE LA M57 – BUDGET PRINCIPAL

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l’assemblée délibérante, d’autoriser l’exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la section de fonctionnement et de la section d’investissement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.





Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'Etat pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable.

Les mouvements de crédits opérés entre chapitres doivent être communiqués au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance.

Compte tenu de l'adoption de la nomenclature M57 et de l'optimisation de gestion qu'elle cible, notamment par la fongibilité des crédits expliqués ci-dessus, il est proposé d'autoriser le Maire à procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans les conditions prévues par la nomenclature M57.

VU la délibération d'adoption par anticipation au 1^{er} janvier 2023 de la nomenclature budgétaire et comptable M57 du 13 septembre 2021 et de la délibération complémentaire du 06 juillet 2022

VU les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57

Le Conseil municipal,

AUTORISE M. le Maire à procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, sous réserve que ces mouvements n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ; ces mouvements de crédits concernent le budget principal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

DCM 2025-010

7. Finances Locales

7.10 Divers

Modification des tarifs de location de la vaisselle

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de location de la vaisselle actuellement en place. Il souhaite réajuster les tarifs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

DECIDE de faire appliquer les tarifs présentés dans le tableau (en annexe) et ce à compter du mois de mai 2025

Adoptée à l'unanimité

DCM 2025-011

9. Autres Domaines de compétences

9.3 – Autres domaines de compétence

Convention Alsace Marché Publics

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Collectivité européenne d'Alsace,
- Ville de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,
- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 et son utilisation a été ouverte aux collectivités alsaciennes en 2013 : elle référence en 2020 près de 500 entités utilisatrices et 20 000 entreprises.





Alsace Marchés Publics est aujourd’hui un profil d’acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics posées par l’article L. 2132-2 et les annexes 7 et 8 du Code de la commande publique.

La dématérialisation des procédures constitue aujourd’hui un enjeu majeur de l’amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l’accès des entreprises aux mises en concurrence et d’assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

A l’heure actuelle, près de 500 entités utilisent la plateforme AMP à titre gratuit. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- Disposer d’un profil d’acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics en vigueur
- Faciliter l’accès des entreprises aux achats des collectivités publiques et privées et optimiser les réponses aux appels d’offres
- Partager les expériences entre acheteurs

Il est proposé au conseil municipal d’adhérer à cette plateforme pour répondre aux besoins de la commune de Mutzenhouse

La Collectivité européenne d’Alsace (CeA) assure la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d’Alsace, la ville et l’Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l’hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l’acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics ».

L’adhésion se fait par approbation d’une convention d’une durée allant jusqu’au 31/01/2024, reconductible. Une charte d’utilisation définit les règles d’utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l’ensemble des utilisateurs.

Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d’adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l’adhérent **à titre gratuit**. L’adhérent ne dispose d’aucun droit d’aucune sorte sur le profil d’acheteur en dehors de la faculté d’utiliser l’outil dans les limites définies dans la convention.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- **Décide** d’adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu’entité utilisatrice à titre gratuit
- **Approuve** les termes de la convention d’adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d’utilisation des services jointes toutes deux en annexe à la présente délibération
- **Autorise** le Maire à signer la convention d’adhésion
- **Autorise** le Maire à signer la charte d’utilisation

Adoptée à l'unanimité

DCM 2025-012

8. Domaine de compétence

8.5 – Politique de la ville, habitation, logement

Convention de location – Maison d’Assistante Maternelle

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de convention de location rédigé pour l’occupation de la future Maison d’Assistante Maternelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Validé la convention de location présentée ce jour et dont les principales caractéristiques sont :

- La durée initiale de la convention est fixée à 5 ans à partir du 1^{er} septembre 2025, renouvelable tacitement d’année et année au-delà de ce délai avec possibilité de résiliation par lettre recommandée avec un préavis de 3 mois.





- Le loyer pour l'année 2025 sera de 500 € mensuel, les autres charges seront à payer par le locataire.
- Le loyer du 1^{er} mois d'occupation, c'est-à-dire septembre sera gratuit. Le premier loyer sera demandé à partir du 1^{er} octobre 2025,
- Le loyer sera révisé tous les 1^{er} septembre tenant compte de l'indice de référence du 2^{ème} trimestre des loyers de l'INSEE.
- Les locaux seront loués à nu.

Autorise le Maire à signer tous les documents administratifs et financier relatifs à cette location

Adoptée à l'unanimité

DCM 2025-013

1– Commande public

1.3 – Convention de mandat

Attribution des marchés : Aménagement d'une Maison d'Assistante Maternelle

Lors de la séance du CM du 09.12.2024 DMC 2024 036, le Conseil Municipal a

Acté le projet de transformation de l'ancienne école maternelle en Maison d'Assistante Maternelle

Décidé de confier à l'Atelier d'Architecture DENYS et DIDIERJEAN de Strasbourg la mission de maîtrise d'œuvre se rapportant au projet de réhabilitation de l'ancienne école en MAM.

VU l'appel à concurrence conformément au Code des Marchés Publics ;

VU l'estimation des travaux arrêtée par le maître d'œuvre à 106 500 € H.T. ;

VU les offres réceptionnées sur la plate-forme alsacemarchépublics.eu en date 20 mars 2025 à 12H00 ;

VU l'analyse technique et tableau comparatif des offres résultant des critères de sélection ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer les travaux des lots :

↳ **Lot 1 – Gros œuvre** à l'entreprise :

Construction STARCK 98 rue de Versailles à Minversheim pour un montant de **11 019.00€ HT**,

↳ **Lot 2 – Plâtrerie** à l'entreprise :

WEREY STENGER 21 avenue du Neuhof à Strasbourg pour un montant de **10 535.70€ HT**,

↳ **Lot 3 – Faïences** est déclaré infructueux – aucune offre n'ayant été déposée

↳ **Lot 4 – Sanitaire** à l'entreprise :

SCHAEFFER 53 rue Principale Imbsheim à Bouxwiller pour un montant de **3 444.00 € HT**

↳ **Lot 5 – Electricité – VMC** à l'entreprise :

REMOND 7 rte de Mittelhausen à Wingersheim les 4 Bans, pour un montant de **23 490.00 € HT**,

↳ **Lot 6 – Menuiserie extérieure** à l'entreprise :

GROSS 2 rue Principale Oberhoffen-les-Wissembourg pour un montant de **2 524.71 € HT**,

↳ **Lot 7 – Menuiserie Intérieure** à l'entreprise :

REIMEL 5 imp. De l'Europe ZA Maison Rouge Phalsbourg pour un montant de **17 025.00 € HT**,

↳ **Lot 8 – Peinture Intérieure** à l'entreprise :

HEINRICH 12 rue Forlen Geispolsheim pour un montant de **7 028.20 € HT**,

↳ **Lot 9 – Revêtements de sols** à l'entreprise

STRASOL SVMJ 29 Allée de l'Economie Wiwersheim pour un montant de **7 911.38 € HT**

↳ **Lot 10 – Sécurité Incendie** est déclaré infructueux – aucune offre n'ayant été déposée

↳ **Lot 11 – Nettoyage** à l'entreprise :

L NETT 2 rue André Kiener Colmar pour un montant de **370.00 € HT**,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et toutes pièces s'y rapportant.

AUTORISE le Maire à signer les avenants au marché à hauteur de 5 % du prix total du marché,





Adoptée à l'unanimité

DCM 2025-014

8 – Domaine de compétence

8.3 – Voirie

CREATION D'UNE NOUVELLE VOIE

Vu la création d'un nouveau lotissement, de 3 habitations, dans le prolongement de la rue de la Forêt

Vu la demande de Monsieur Patrick WICKER du 09 janvier 2025

Vu les articles L 2121-30, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage pour le service de secours, le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses et de procéder à leur numérotation.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de valider le principe de nommage et à la numérotation des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Considérant qu'il appartient également au Conseil Municipal de choisir par délibération le nom à donner aux voies, y compris les voies privées ouvertes à la circulation

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code général des collectivités territoriales aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté par arrêté du maire. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE :

- ↳ **De procéder** à la dénomination des voies de la commune
- ↳ **D'adopter** la dénomination suivante pour la voie de ce secteur, conformément à la carte ci-jointe :
Impasse du Parc
- ↳ **D'autoriser** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Adoptée à l'unanimité

POINTS DIVERS

- Monsieur le Maire fait un point sur l'avancé des travaux du club house. Il a été rappelé à l'entreprise Rémond les engagements pris auprès de la Commune.
- Monsieur le Maire informe les élus de la demande du FC Schaffhouse pour la mise à disposition du terrain de foot.





DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de SAVERNE
Canton de BOUXWILLER



**COMMUNE
DE
MUTZENHOUSE**

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus : 10
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 08

Séance du 10 juin 2025

Sous la Présidence de M. Pascal WICKER, Maire

Présents : WICKER Pascal, STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, OGE Caroline, WEBER Aurélie, WINKEL Yannick, MEYER Sonia, MAGGI Vanessa

Excusés : FABY Geoffray excusé, GRAUFFEL Didier excusé

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 31 MARS 2025

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2025 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur LUX Patrick est élu secrétaire de séance.

DCM 2025-015

7. Finances Locales

7.5 – Subvention

Création d'une Maison d'Assistante Maternelles (M.A.M.), validation du plan de financement et demande de subvention auprès de la CAF

Vu Le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants ;
Vu La loi n°2005-706 du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et familiaux ;
Vu L'article L. 421-1 du Code de l'action sociale et des familles relatif à l'accueil des jeunes enfants
Vu Les besoins recensés sur le territoire en matière d'accueil de la petite enfance ;
Vu Le projet porté par la collectivité pour la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) visant à répondre à ces besoins ;
Vu le projet présenté lors de la séance du conseil municipal du 24 septembre 2024, porté par la collectivité, pour la création d'une MAM.

Vu l'avis favorable des services de la PMI du 14 février 2024

Vu les délibérations prises lors du CM du 09 décembre 2024 concernant pour le choix du Maître d'œuvre, du bureau de contrôle SPS et du bureau pour la prestation des différents diagnostics

Vu la délibération du 31 mars 2025 attribuant les différents marchés de travaux

Vu Le plan de financement prévisionnel élaboré pour la réalisation de ce projet.

Considérant L'intérêt pour la collectivité de proposer une solution d'accueil innovante et souple pour les familles ;

Considérant La volonté de soutenir les professionnels de la petite enfance dans un cadre structuré et sécurisé ;

Considérant L'engagement de la commune à soutenir financièrement la création et le fonctionnement de cette structure, en appliquant un loyer modéré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :





Décide la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) sur le territoire de la commune, située au 1 C rue de l'Eglise à Mutzenhouse

Approuve le plan de financement prévisionnel comme suit :

Dépenses	Montant (€) H.T.
Travaux second œuvre	106 500 €
Études : Maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, SPS	18 200 €
Total dépenses	124 700 €
Recettes / Financements	Montant (€) H.T.
Subvention CAF (PSU, REAAP, autres)	52 800 €
Autofinancement communal/intercommunal	71 900 €
Total recettes	124 700 €

Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des aides et subventions nécessaires à la réalisation du projet, notamment auprès de la C.A.F., à signer tous les actes et documents s'y afférents, et à engager les dépenses correspondantes.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice concerné.

Adoptée à l'unanimité

DCM 2025-016

9 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Location de chasse communale période 2024 – 2033 : Avenant à la convention de gré à gré des lots

Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse de la période 2024 – 2033, la Commune avait attribué par délibération en date 11 septembre 2023 le lot 01 à **M. Robert ARBOGAST**

- Lot n°1, d'une superficie de 230 hectares, au montant de 2 000 €

Une convention de gré à gré avait ainsi été signée en date du 26 octobre 2023.

Suite au décès du locataire M. Robert ARBOGAST, la Commune a été saisi par son héritier, M. Laurent ARBOGAST, pour un transfert de convention de gré à gré à son nom. Conformément au CCTP, ce dernier a transmis un dossier constitutif complet et il convient à présent d'autoriser le maire à signer l'avenant de transfert de convention au profit de **M. Laurent ARBOGAST**.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Constatant le décès de M. Robert ARBOGAST en date du 24 mars 2025,

VU le CCTP en vigueur et la candidature de M. Laurent ARBOGAST en date du 30 avril 2025,

VU les pièces justificatives adressées par M. Laurent ARBOGAST en date du 27 mai 2025,

VU les cautions bancaires déposées en son nom par le CREDIT AGRICOLE en date du 28 mai 2025

Et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de transférer le lot de chasse de Mutzenhouse détaillé ci-dessus à **M. Laurent ARBOGAST – 12 route de Waltenheim 67270 SCHWINDRATZHEIM** à compter du 30 avril 2025 ;
- **PRECISE** que les modalités d'application financière restent inchangées ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention de gré à gré selon les détails cités ci-dessus.

7 voix - Pour
1 abstention (MEYER Sonia)





9 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Location de chasse communale période 2024 – 2033 : Agrément des permissionnaires

Dans le cadre des baux de chasse en application du Code de l'Environnement et conformément au Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales, les candidats à la nouvelle location doivent fournir un dossier de candidature déclaré complet faisant mention des permissionnaires à déclarer.

Dans le cadre de la signature de l'avenant de convention à signer avec **M. ARBOGAST Laurent**, ce dernier a déposé sa liste des permissionnaires pour le lot n° 1 de Mutzenhouse

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement,

VU l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 approuvant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033,

VU la délibération n°DCM 2025 - 016 portant sur la désignation de M. Laurent ARBOGAST au titre de locataire de chasse du lot n° 1 de Mutzenhouse

VU les pièces constitutives des candidatures déposées par M. Laurent ARBOGAST à date du 27 mai 2025,

Et après en avoir délibéré :

DECIDE d'agréer les candidatures des permissionnaires de **M. Laurent ARBOGAST**, domicilié 12 route de Waltenheim – 67270 SCHWINDRATZHEIM, locataire comme suit :

- WICKER Michael – 104 c Rue basse – 67270 MELSHEIM
- PAULEN Julien – 20 grand rue – 67720 HOERDT
- ROCHEL Bertrand – 11 les jardins de la Grafenbourg – 67170 BRUMATH
- YVARES Jean-Luc – 56 bis avenue Sainte-Marie – 94160 SAINT-MANDE
- FASSEL Jérôme – 10 a rue Dietweg – 67170 GEUDERTHEIM
- MISTLER Eric – 23 allée de l'économie – 67370 WIWERSHEIM
- VITTAN Nicolas – 6a Kurt Schumacher strasse – 76187 KARLSRUHE
- BASTIAN Charles – 11 rue des noyers – 67170 WALTENHEIM sur Zorn
- ARBOGAST Frédéric – 3 place de l'église – 67370 SCHNERSHEIM

7 voix - Pour
1 abstention (MEYER Sonia)

7. Finances

7.10 - Divers

Tarif de location de la salle des fêtes – ASCM

Lors de la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2024, DCM 2024-0004, une délibération validant le tarif de location de la salle des fêtes par l'ASCM a été prise à savoir 350 € par an.

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré

- Reconduit à 350 € le tarif de location pour une année, pour un maximum de 35 séances / l'année soit 10 € la séance.
- Rajoute des charges de fonctionnement pour un montant de 50 € par an et cela à partir du 1^{er} juin 2025.
- Autorise le Maire à signer et reconduire les conventions de mise à disposition des locaux avec cette association.

Adoptée à l'unanimité

3. Domaine et patrimoine

3.5 – Actes de gestion du domaine public

Convention de mise à disposition du stade de football de Mutzenhouse

Le club de football de Schaffhouse sur Zorn souhaite disposer du terrain de foot communal afin de pouvoir exercer leurs activités sportives.





Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil Municipal le projet de convention régissant cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Validé la convention de mise à disposition présentée ce jour et dont les principales caractéristiques sont :

- La commune met à disposition à titre gratuit uniquement le terrain de foot communal.
- Le club s'engage à réaliser en contrepartie les travaux liés à l'entretien de la pelouse, à l'arrosage et à l'éclairage, le club installera à ses frais un compteur d'eau et d'électricité.
- La convention est valable 3 ans reconductible
- La priorité sur les occupations du stade sera donnée à la Commune

Autorise le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à cette location

Adoptée à l'unanimité

DCM 2025-020

1. Commandes publiques

1.4 – Autres contrats

Choix de l'entreprise : Travaux d'isolation thermique du club house

Lors de la séance du Conseil Municipal du 19 juin 2023 DCM 2023-014, le choix pour les travaux d'isolation thermique du club house s'est porté sur l'entreprise REMOND situé à Wingersheim les 4 Bans, malgré de très nombreux rappels, les travaux n'ont pas débuté.

Dans un courrier adressé par mail le 30 avril 2025 à la commune l'entreprise REMOND annoncé finalement vouloir renoncer à la réalisation de ce chantier par manque de disponibilité.

La procédure d'attribution des travaux d'isolation du club house doit donc être relancé, 3 entreprises ont donc à nouveau été consulté :

- | | |
|---------------------------------|--------------------|
| - BATI KAR – Val de Moder | : 36 000,00 € H.T. |
| - SEKER et FILS – Val de Moder | : 37 954,65 € H.T. |
| - REMOND Wingersheim les 4 Bans | : 31 900,00 € H.T. |

Le Conseil Municipal,

Prend acte des 3 offres présentées.

Décide d'attribuer les travaux à l'entreprise BATI KAR pour un montant 36 000,00 € H.T.

Autorise le Maire à signer le devis ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire

Autorise le Maire à déposer les demandes de subventions.

Adoptée à l'unanimité

DCM 2025-021

1. Commandes publiques

1.4 – Autres contrats

Acquisition d'un véhicule technique

Lors des discussions budgétaire de début d'année, Monsieur le Maire a évoqué le besoin de faire l'acquisition d'un véhicule dédié au service technique.

Après l'analyse des besoins, 3 devis ont été demandés :

- | | |
|---------------------|--------------------|
| - LMF MOTOCULTURE | : 51 340,00 € H.T. |
| - ETESIA SAS | : 49 314.05 € H.T. |
| - SARL JLK PRODUCTS | : 47 011,00 € H.T. |





Le Conseil Municipal après avoir étudié les 3 devis,
Prend acte des 3 offres réceptionnées.

Décide de valider le devis de l'entreprise SARL JLK Products pour un montant 47 011,00 € HT

Autorise le Maire à signer le devis et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Autorise le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de la CEA pour Fonds Communal Alsace ainsi qu'auprès de la Région pour le Coup de pouce rural.

Dit que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget primitif.

Adoptée à l'unanimité

POINTS DIVERS

- Monsieur le Maire informe que la machine à pizzas est Hors Service, le bus du collège l'a percuté.
- Les travaux de la MAM avancent bien
- Il n'y a plus de lumière Rue du Houblon, il faut prévoir le changement des interrupteurs, les disjoncteurs sont anciens, l'Entreprise REMOND va passer.
- L'entreprise Jardins Chris s'occupera de la tonte Rue du Houblon, ces travaux sont en contrepartie de l'entretien du terrain de foot qui sera maintenant pris en charge par le FC Schaffhouse

Fin de la séance 22h30





DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de SAVERNE
Canton de BOUXWILLER



**COMMUNE
DE
MUTZENHOUSE**

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus : 10
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 08

Séance du 23 septembre 2025

Sous la Présidence de M. Pascal WICKER, Maire

Présents : WICKER Pascal, STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, OGE Caroline, WEBER Aurélie, WINKEL Yannick, MEYER Sonia, MAGGI Vanessa

Excusés : FABY Geoffray excusé, GRAUFFEL Didier excusé

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 10 JUIN 2025

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2025 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur LUX Patrick est élu secrétaire de séance.

DCM 2025-022

7. Finances Locales
7.1 – Décisions budgétaires
Décision modificative

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif de l'exercice en cours adopté le 31 mars 2025

Considérant la nécessité de réaliser des ajustements budgétaires sur le chapitre 012 (Dépenses de Fonctionnement) afin de répondre à des dépenses imprévues et réajuster certaines lignes budgétaires,

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**

Décide d'effectuer les opérations comptables suivantes :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
11	60611	-5 400,00	731	73111	4 000,00
12	64131	14 000,00		74111	1 000,00
			74	74836	3 000,00
			77	773	600,00
TOTAL		8 600,00	TOTAL		8 600,00

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision budgétaire

adoptée à l'unanimité

POINTS DIVERS

- /

Fin de la séance 20h30



INFO PRATIQUES

URGENCES MEDICALES

et accès au médecin de garde nuit et week-end



MEDECIN SAMU

ACCIDENTS, INCENDIES, SINISTRES



SAPEUR-POMPIER

Vous devez donner votre nom, prénom, adresse, n° de téléphone et le motif de votre appel

envoi d'une équipe médicale hospitalière ou d'un véhicule de premier secours



d'un véhicule de transport sanitaire

ou d'un véhicule de premier secours

orientation vers une consultation médicale

conseil médical

services en liaison
téléphonique permanente

envoi d'un véhicule de secours

avis médecin samu

Vous serez guidé pour réaliser les premiers gestes en attendant les secours

* 112 : numéro d'urgence unique européen, connecté aux autres numéros d'urgence



Appel Police en zone de responsabilité : **17**



Gendarmerie de Hochfelden : **03.88.91.50.18**



Electricité de Strasbourg : **03.88.20.60.60**



Centre Anti poison: **03.88.37.37.37**



Centre Hospitalier de Haguenau : **03.88.06.33.33**



SAMU Social : **115**



Conseil Départemental du Bas-Rhin : **03.88.76.67.67**



Service départemental eau et assainissement : **03.88.19.97.09**

**ABUSER DES NUMÉROS D'URGENCE
NUIT GRAVEMENT
À CEUX QUI EN ONT BESOIN**



La Poste

Adresse : 1 Pl. de la République, 67270 Hochfelden

Téléphone : 09 70 82 36 31

Horaires : mercredi Fermé

jeudi	09:00–12:00
vendredi	09:00–12:00
samedi	09:00–12:00
dimanche	Fermé
lundi	09:00–12:00
mardi	09:00–12:00





HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE:

Lundi 08h30 - 12h00

Jeudi 14h00 - 18h00

Permanence élus chaque 1er vendredi du mois

TPH: 03 88 91 51 72

mail: mairie.mutzenhouse@payszorn.fr

TRESORERIE PRINCIPALE DE SAVERNE

11, rue Sainte-Marie
BP 80120
67703 Saverne

Lundi de : 08H30 a 12H00 et de 13H30 a 16H00

Mardi de : 08H30 a 12H00 et de 13H30 a 16H00

Mercredi de : 08H30 a 12H00

Jeudi de : 08H30 a 12H00 et de 13H30 a 16H00

Vendredi de : 08H30 a 12H00

(accueil téléphonique)

Lundi de : 08H30 a 12H00 et de 14H00 a 16H30

Mardi de : 08H30 a 12H00 et de 14H00 a 16H30

Mercredi de : 08H30 a 12H00 et de 14H00 a 16H30

Jeudi de : 08H30 a 12H00 et de 14H00 a 16H30

Vendredi de : 08H30 a 12H00 et de 14H00 a 16H30

CENTRE DE SOINS INFIRMIERS DE HOCHFELDEN

12, Avenue du Général De Gaulle

67270 - HOCHFELDEN

Tél/Fax : 03 88 91 53 55

Horaires des tournées

Tous les jours : 7h à 12h et de 15h à 20h

Heures de permanence

Tous les jours de 11h à 12h

Prise rendez-vous au 06 35 39 39 66

Adresse mail : csi-hochfelden@orange.fr

Docteur GRASSER Françoise

36A R. du 14 juillet HOCHFELDEN

TPH: 03 88 91 75 22

Docteur DANION WURMSER Carole

Docteur Lauriane KURTZ

23 rte de Strasbourg HOCHFELDEN

TPH: 03 88 91 51 42

Docteur KOEBEL Thomas

Docteur WATEL Solène

Docteur WACK Emilie

18 rue des bleuets HOCHFELDEN

TPH: 03 88 02 20 30

Docteur WEISS Catherine

33 Rue des Vosges, SCHWINDRATZHEIM

Docteur Stéphanie PATIN GROSS

19 rue Président Pompidou HOCHFELDEN

TPH: 03 88 91 52 00

Contact Maire et Adjoints

→ sur rendez-vous au 03 88 91 51 72

Possibilité de contact direct par e-mail :

Pascal Wicker : pascalwicker@gmail.com

Gérard Steinmetz-Bornert : gerardsteinmetzbornert@gmail.com

Patrick Lux : ppatricklux@aol.com





VŒUX DE NOUVEL AN 2025

Vendredi soir, 24 janvier 2025, à la salle polyvalente, le maire de Mutzenhouse, Pascal Wicker, a présenté les vœux de la municipalité et redit la fierté qu'il avait de servir, avec son conseil municipal, ses concitoyens et du plaisir de rencontrer les habitants et d'effectuer le bilan de l'année écoulée et dessiner celle à venir.

L'année passée a vu la fermeture brutale de notre école en juin et l'envoi des enfants au GSI de Schwindratzheim à compter du mois de septembre. Les conséquences ont été, d'une part matérielle suite à désaffection des locaux devenus vacants, d'autre part financière. Néanmoins une partie des locaux désaffectés est louée depuis le mois de novembre dernier. Le chantier de rénovation du club house (chauffage, isolation, panneaux photovoltaïques) s'est poursuivi sans pouvoir être achevé dans l'année.

Rappelant que l'année 2025 démarre dans l'incertitude tant politique que financière il explique qu'elle sera difficile et conservatoire, aucune visibilité pérenne n'étant connue pour le moment. Cependant l'achèvement de la rénovation du club house et la mise en activité de la production photovoltaïque seront réalisés dans les prochains mois. Par ailleurs les travaux de mise aux normes des locaux (anciens locaux scolaires désaffectés) dédiés à la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) entrent dans leur phase de réalisation et devraient permettre l'ouverture de celle-ci en septembre. Enfin il rappelle que le tissu associatif reste sain, bien qu'en tension, et remercie chaleureusement les bénévoles pour leur implication et leur don de temps.

Il a ensuite salué les nouveaux arrivants qui ont choisi notre belle commune comme lieu de vie, et leur a demandé avec insistance de s'inscrire en mairie, précisant que sans cette démarche il est difficile de connaître les personnes, ni compter les désagréments et conséquences qui pourraient en découler.

Puis Pascal Wicker a invité les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.



Le discours de la cérémonie des vœux de Nouvel An 2025

Mesdames, Messieurs, Mmes Messieurs les Membres du Conseil Municipal, Chers Amis,

Je suis heureux de vous accueillir dans notre belle salle polyvalente pour les vœux de cette nouvelle année. Cette cérémonie des vœux est un moment particulier pour nous élus. C'est le moment où nous vous retrouvons pour faire le bilan de l'année écoulée. C'est toujours un très grand plaisir de vous retrouver pour ce moment que nous voulons chaleureux et convivial.

2024 s'est refermée avec une multiplication de crises et d'angoisses pour l'avenir. Je ne reviendrai pas sur ces guerres qui n'en finissent pas, sur les régimes autoritaires et autres intégrismes qui massacrent, sur ces catastrophes climatiques qui se multiplient en nombre et en intensité, et n'épargnent personne, j'ai une pensée pour nos concitoyens de Mayotte notamment.

L'année 2024 a vu la fermeture brutale de notre école en juin et l'envoi des enfants au GSI de Schwindratzheim à compter du mois de septembre. Les conséquences sont, d'une part matérielles suite à désaffection des locaux devenus vacants, d'autre part financière (650000€ de participation via un prêt destiné au plan de financement du GSI et périscolaire). Le chantier de rénovation du club house (chauffage, isolation, énergie, panneaux photovoltaïques) s'est poursuivi (bien trop lentement à notre goût) sans pouvoir être achevé dans l'année. Une partie des locaux scolaires désaffectés (les salles situées au rez de chaussée de l'ancienne mairie) sont eux loués depuis le mois de novembre à la société « la Maison de Caroline », dont le domaine d'activité est la production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision. La fin du printemps et le début de l'été ont vu la lourde organisation de plusieurs scrutins électoraux.

Parallèlement le fleurissement du village, le nettoyage de printemps, et la mise en place des décorations de Pâques et de Noël ont été effectués.

L'année 2025 démarrant dans l'incertitude tant politique que financière sera une année difficile, plutôt conservatoire, aucune visibilité perenne n'étant connue pour le moment.

L'achèvement de la rénovation du club house et la mise en activité de la production photovoltaïque seront réalisés dans les prochains mois. Les travaux de mise aux normes des locaux dédiés à la MAM entrant dans leur phase de réalisation permettront l'ouverture de celle-ci en septembre.

Vous avez pu constater, en ces premiers jours de l'année, l'implantation de dispositifs empêchant la nidification des cigognes en trois points de la commune ; cette mise place vise à garantir la sécurité des personnes (un nid de cigognes = 500kgs !). Toujours au niveau sécurité vous avez aussi pu constater la mise en place de nouveaux bacs à sel, en effet la société chargée du déneigement n'a pas souhaité reconduire le contrat en place.

Le tissu associatif reste sain, bien qu'en tension. Le nombre de bénévoles est encore satisfaisant, cela permet de maintenir le lien social entre les habitants (vous avez pu consulter le calendrier des manifestations dans le bulletin communal). Merci à leur implication et à leur don de temps !

Je profite de cette cérémonie pour saluer les nouveaux arrivants qui ont choisi notre belle commune comme lieu de vie. Je leur demande avec insistance de s'inscrire en mairie, sans cette démarche il est difficile de connaître les personnes, sans compter les désagréments et conséquences pouvant être induites (adressage, convocation, distribution, informations, etc.).

L'équipe municipale et moi-même restons à votre disposition et à votre écoute dans l'intérêt de tous. Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter, à chacune et à chacun, une très bonne année tournée vers un avenir meilleur pour chacun d'entre vous.





NETTOYAGE DE PRINTEMPS

La commune de Mutzenhouse a procédé au nettoyage de printemps, accès et abords du village, le 22 mars ; le point de rendez-vous était la mairie. Cette année, la participation citoyenne était plus réduite, cependant l'objectif retenu a été réalisé. Après la distribution des gants, gilets de visibilité, sacs poubelles et pinces de ramassage, les différentes équipes se sont dirigées vers les zones assignées à chacune d'elles.

Une fois encore la collecte réalisée a été composée majoritairement de pièces métalliques, débris plastiques, bouteilles, cannettes aluminium, mégots ! Néanmoins, signe encourageant, la masse globale des déchets diminue pour la 4ème année consécutive ! La prise de conscience de nos concitoyens avance régulièrement, reste à convaincre ceux qui ne se sentent toujours pas ou peu concernées. N'oublions pas que nous partageons tous le même cadre de vie commun et qu'il est nécessaire de le préserver !

Aux alentours de midi, une fois la mission accomplie, les participants ont pu se désaltérer en dégustant quelques knacks agrémentés de salade de pommes de terre.

Monsieur le maire a chaleureusement remercié et félicité les participants, pour leur engagement et a noté la progression en diminution de la quantité des déchets collectés.

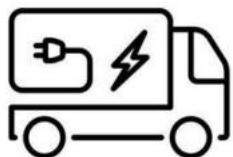


Achat d'un véhicule électrique

La prise en compte de l'augmentation des besoins matériels et des contraintes induites (déchetterie, arrosage, ramassage divers, etc) nécessaires à l'entretien du village ; ont conduit le conseil municipal à décider l'acquisition d'un utilitaire.

Afin de tenir compte des orientations écologiques et énergétiques actuelles la solution d'un véhicule utilitaire électrique a été retenue (AETESIA Etlander). L'achat de ce véhicule profite des subventions existantes à ce jour, elles correspondent à environ 80% du cout d'achat total !

C'est un véhicule utilitaire multifonction 100% électrique conçu et fabriqué en France qui répond aux besoins de la collectivité. Le véhicule se distingue par son engagement écologique, son autonomie (une journée de travail) grâce à ses batteries, sa capacité de charge (1490 kg), ainsi que par sa capacité tout-terrain. Il est silencieux, sans émissions nocives, et équipé d'un convertisseur de tension pour servir de source d'énergie mobile. Ce véhicule répond parfaitement aux exigences de la commune en matière de mobilité électrique respectueuse de l'environnement, et est adapté à une utilisation polyvalente. Ce véhicule répond à la demande de solution écologiques en cohérence avec les lois d'orientation de la mobilité et leurs engagements en matière de décarbonation.



WICKER

03 88 91 51 28
contact@wickertp.fr
www.wickertp.fr

TERRASSEMENT - VOIRIE
 AMENAGEMENTS EXTERIEURS
 ASSAINISSEMENT - DEMOLITION





La Toussaint est passée, place aux préparatifs de Noël. À commencer par le traditionnel sapin de Noël place du Général-de-Gaulle à Saverne, qui n'a pas tardé à être installé. Lundi 3 novembre au matin, il a été hissé à grand renfort d'engins après avoir été transporté depuis le village de Mutzenhouse, situé près de Hochfelden.

« Placé près d'une habitation, il devenait dangereux en cas de vent », explique Dominique Dupin, adjoint au maire chargé des travaux, bâtiments et de la voirie. Aussi la ville de Mutzenhouse a-t-elle fait don de ce sapin à celle de Saverne. Un présent de quinze mètres et quatre tonnes...

« Un beau bébé ! » s'exclame l'un des agents de la ville chargé de son installation, tandis qu'un autre précise qu'il n'en avait « jamais vu un si grand à Saverne ! » La coupe et le transport se sont d'ailleurs avérés plus longs que prévu et le gigantesque présent était attendu de pied ferme lorsqu'il est arrivé, transporté sur un grumier de l'entreprise Fischbach, d'Ingwiller, chargée pour la première fois par la mairie de Saverne de cette mission de haute importance. Une grue mobile a ensuite permis d'achever le travail, en soulevant le sapin jusqu'à l'emplacement qui lui est dédié, sous une dalle de la place du Général-de-Gaulle.

Une transplantation menée avec succès, sous le regard curieux des badauds : on ne voit pas tous les jours un sapin dans les airs. Désormais, il ne reste plus qu'à le parer de ses guirlandes, lumières et autres décos si prisées en Alsace.





Fête des seniors le 06 décembre 2025



Samedi 06 décembre 2025 la commune de Mutzenhouse a honoré ses aînés. La journée a débuté par une messe en l'église du village, l'office était célébré par le Père Lazarre TCHOUABOU remplaçant le curé Misch. A partir de 12h00 les convives rejoignirent la salle polyvalente où le maire Pascal Wicker les a accueillis, puis les invités gagnèrent les tables très joliment dressées. Avant le repas, lors de son discours, le maire de Mutzenhouse rappela pourquoi il était nécessaire d'honorer les anciens tout en insistant sur le rôle tenu par les différents acteurs impliqués dans l'organisation de la journée. Le savoureux repas, livré par le traiteur et servi par l'équipe municipale a satisfait les papilles de l'intégralité des personnes présentes. La suite récréative a permis de s'exercer aux chants de Noël sur un air d'accordéon, et, entre souvenirs partagés et discussions l'après-midi s'est déroulée dans une atmosphère conviviale et chaleureuse, mais bien trop rapidement ! Les participants ont d'ores et déjà pris rendez-vous pour la prochaine édition du banquet.



Chers aînés, chers amis,

C'est toujours avec le même plaisir que nous nous retrouvons en fin d'année, pour un moment de convivialité et d'échange. J'ai déjà souligné l'importance que j'attache à ce que nos aînés se sentent bien dans notre commune; leur expérience et leur manière de vivre sont essentielles pour l'image véhiculée auprès des jeunes générations même si elles n'en tirent pas toujours l'enseignement que l'on voudrait.

Cette année, nous sommes 61 personnes ! Ce « repas de nos aînés » s'inscrit, bien évidemment, dans les traditions ancrées de Mutzenhouse. C'est un jour dédié à l'amitié, à la solidarité, à la convivialité et à la gaieté. C'est dire toute la reconnaissance que nous vous portons, à vous, nos aînés. Avec mes collègues élus, nous sommes ravis d'être là, à vos côtés.

Certains nous ont quittés cette année, d'abord Enzo Maggi dans la fleur de l'âge, puis Irène Jost et tout dernièrement notre doyenne Odile Knab ; je vous demande d'avoir une pensée particulière pour eux, nous conservons leur souvenir et nous assurons leurs proches de notre compassion. Nous avons aussi une pensée pour celles et ceux qui n'ont pu se joindre à nous, retenus par l'âge ou la maladie.

Je remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui, par leur implication, leur inspiration et leur aide permettent que cette journée puisse se tenir aujourd'hui. Un grand bravo aux « Potines Bricoleuses », pour la réalisation de la décoration des tables et de la salle. Merci également, aux élus et leurs conjointes et conjoints pour la préparation de la salle, l'organisation du repas, et surtout pour le service d'aujourd'hui, sans oublier le traiteur qui oeuvre en cuisine !

Le budget 2025 a été établi dans un contexte difficile, obéré par la prise en compte de l'emprunt contracté pour le financement du groupe scolaire de Schwindratzheim, les diminutions de dotations, les normes et la gestion des compétences que l'état ne remplit pas ou plus.

Néanmoins divers projets ont été menés à bien :

- travaux de mise à niveau de l'ancienne maternelle en vue de la création d'une MAM,
- ouverture de la MAM dès septembre 2025,
- achèvement des travaux engagés pour la rénovation du club house (isolation, chauffage, panneaux photovoltaïques),

et toujours le nettoyage de printemps, le fleurissement du village, l'entretien du cimetière, les décorations de Noël et de Pâques sans compter les nombreuses actions quotidiennes nécessaires à la vie d'une commune.

L'année 2026 s'annonce compliquée, sans aucune visibilité financière, politique et réglementaire, un budget serré et l'organisation d'élections. Quoi qu'il en soit l'équipe municipale, sera attentive à vos remarques, nous écouterons vos demandes et suggestions afin de les examiner et répondre au mieux.

Enfin Mesdames et Messieurs, au nom de tout le conseil, je vous souhaite mes meilleurs voeux pour cette nouvelle année qui se profile.

Que cette année vous comble de bonheur, qu'elle vous apporte la santé et de nombreux moments de joie pour vous, votre foyer et vos familles.

Mais pour le moment place à la fête, je vous souhaite de passer une excellente après midi et un bon appétit

Je lève donc mon verre à votre santé et vous souhaite une belle et agréable journée !



ISOLATION CLUB HOUSE



L'isolation des façades du club house est terminée, les panneaux photovoltaïques sont posés et le chauffage est opérationnel. La cage technique nécessaire à la protection des différents appareils a été complétée d'une infrastructure permettant une meilleure protection de l'ensemble et une facilité d'entretien. Les travaux nécessaires ont été réalisés par une personne, bénévole, du village. Merci à lui!





SALLE POLYVALENTE

Four à tartes flambées



Restaurant AU BOEUF
Schwindratzheim
Ouvert tous les jours

**03.88.91.51.14
06.25.64.30.90**



18 rue de la zorn

SCHWINDRATZHEIM

Le local du four à tartes flambées a été remis en peinture bénévolement grâce à deux personnes bénévoles de la commune. Merci à eux!



LA

CIGOGNE

TABAC - VAPE - CBD - FDJ - PRESSE - CADEAUX

37 Route de Strasbourg - 67270 HOCHFELDEN



Faits divers, 1905, concerne le maire de l'époque (GRUSS Michel de 1896 à 1908), le journal rapporte l'affaire et ses suites .



« Le Messin » est un titre de presse de langue française dans une région alors annexée par l'Empire allemand. En 1914, les autorités allemandes interdisent plusieurs journaux de langue française, dont Le Messin.

Sarrebourg. — *Conseil de guerre.* — Six soldats du 11^e régiment d'uhlans avaient rendu visite pendant les manœuvres à la cave de leur hôte, le maire de Mutzenhouse, et avaient emporté à cette occasion plusieurs bouteilles de vin. Un Conseil de guerre leur avait infligé, le 17 août, les peines suivantes : un uhlans a été condamné à un an de prison, un autre à trois mois de prison, trois autres ont été condamnés à trois mois d'arrêts, le dernier a été acquitté. Trois sous-officiers, qui avaient pris part à la dégustation, ont reçu trois semaines d'arrêts. Les sous-officiers ont accepté le jugement, tandis que les soldats ont interjeté appel. Le Conseil de guerre de deuxième instance a envisagé la chose d'un autre point de vue, en considérant l'enlèvement du vin comme un vol de provisions de bouche. En conséquence il a acquitté les prévenus, en laissant toutefois au régiment le soin de les punir par voie disciplinaire.

Sarrebourg. — (*Uhlans chapardeurs.*) Les uhlans ne sont pas près de perdre leurs vieilles habitudes. Après le coup des pendules, voici qu'ils ont inventé le truc de « derrière les fagots ». Se trouvant dernièrement en cantonnement à Mutzenhausen, près Hochfelden, le 11^e uhlans, en garnison à Sarrebourg, se distingua par une razzia de bouteilles de vin vieux, dont le bourgmestre de la localité fut victime. Bien entendu, le maire porta plainte et on découvrit les chapardeurs. Au cours de l'instruction, dit la *Strassburger Post*, il fut établi que les chapardeurs avaient fait bénéficier les sous-offs de leur larcin. Le Conseil de guerre s'est montré assez sévère, même plus sévère qu'en temps ordinaire lorsqu'il s'agit de frapper des gradés tortionnaires. Le principal coupable a été condamné à 1 an de prison. Les autres peines varient entre 4 mois et 3 semaines de prison. Quant aux sous offs, ou plutôt aux maréchaux des logis, ils ont hérité de 3 semaines d'arrêts pour avoir accepté des « cadeaux » de la part de leurs subordonnés.



Rhénane Carrelage
Bain Concept

Travaux de carrelage – Sanitaire
Rénovation de salles de bains

4 rue du Moulin 67670 MOMMENHEIM
Tél. 03 90 29 11 11 – Fax. 03 90 29 11 10

Mail : info@rcbc-concept.fr Site : www.rcbc-concept.fr



A l'aube du quotidien... *18/12/1981*

Une tournée dans le grand Nord alsacien avec Marie-Louise Lienhardt, porteuse de journaux



La distribution commence à 6 h 15. Ce matin le verglas impose une prudente marche à pied.

Il faut attendre 4 h 45 pour entrevoir les deux premières silhouettes. On reste entre nous: ce sont les porteurs de La Walck et de Pfaffenhoffen III. Trois mots sur l'état des routes, et la camionnette est déjà repartie. La caissette retarderait la livraison.

A Schalkendorf, le thermomètre indique 4 degrés sous zéro. Pas un bruit hormis le ralenti du moteur et le son mat des journaux tombant sur la neige. **Faites demi-tour, on repart par le même chemin**, annonce Risser. C'est compter sans le verglas. La rue est en pente et il s'avère impossible de faire une manœuvre en marche arrière. Chaque tentative se solde par le même résultat: une arabesque, gracieuse au demeurant, après quoi la voiture se met obstinément en travers de la chaussée. Seule solution, repartir en première et rejoindre l'itinéraire imposé par des chemins adjacents. En tanguant, nous parvenons à Pfaffenhoffen, où les premiers ouvriers vont prendre leur service à l'usine. Il est 5 h 30.

Traversée de Ringeldorf. La plaque à la mémoire de la visite de Giscard, en 1975, est à peine visible sous la neige. Même à cette heure matinale, le nouveau et unique feu rouge fonctionne. Grassendorf, Lixhausen, Mutzenhouse... Avant de quitter Raymond Risser, qui repart sur Strasbourg, prenons le temps d'échanger quelques

mots. «**Mardi, la neige gelait sur le pare-brise. Parfois, il y avait 60 cm de neige**». Cela fait dix ans que cet ancien

boulanger fait ce travail. Chaque soir, il se couche à 19 h, se réveille à 23 h, commence sa tournée à 1 h, la finit vers 6 h. «**Quand je rentre chez moi, je prends un café et je dors encore un peu**... Une question d'habitude, dit-il modestement.

Il est maintenant 6 h 15. Quelques silhouettes trouent la nuit de Mutzenhouse. Au carrefour, une batterie de «Dauphine» replonge dans une torpeur définitive après quelques couinement poussifs du démarreur. Mme Marie-Louise Lienhardt chausse ses bottes de caoutchouc et commence sa tournée des boîtes aux lettres: 20 journaux en allemand, 26 en français.

D'habitude elle circule à vélo. Mais hier, le verglas imposait une prudente marche à petits pas. Le portage de ses 46 journaux est chez elle une affaire de famille: elle a pris depuis trois ans, la succession de sa mère, elle-même en poste pendant vingt ans... «**Le dimanche, mon mari me remplace**», dit Marie-Louise Lienhardt. Elle en profite pour faire la grasse matinée. Jusqu'à 7 h.

Rue de la Forêt, un homme est déjà debout. Le journal est distribué de la main à la main. Dans les maisons, les lumières sont plus nombreuses, et en haut de la côte, une demi-douzaine de collégiens attendent le ramassage scolaire. Il est 7 h, et la neige recommence à tomber.



Le dimanche Mme Lienhardt se fait remplacer par son mari pour pouvoir faire une grasse matinée jusqu'à 7 h.





SAGESSE D'ALSACE

Ar hät a Kàppvoll (Il travaille du chapeau)

Alti geisse schlècke auj noch gern sàlz (même les vieilles chèvres aiment encore lècher le sel)

An einem ohr hört er nix un am andere esch er daub (d'une oreille il n'entend rien, et il est sourd de l'autre)

D'kràppe stesche anander d'awe net üss (les corbeaux ne se crèvent pas les yeux entre eux)

D'mùke un d'friend komme im summer (les mouches et les amis arrivent en été)

D'r àlt bock well e jungi geiss (le vieux bouc veut une jeune chèvre)

D'stille wàsser fresse auj d'stàde (les eaux tranquilles rongent aussi les berges)

Denne vun Milhüse esch's égàl wenn d'Strosburier in de rhin brùnze (les gens de Mulhouse se moquent bien que les Strasbourgeois pissent dans le Rhin)

Dorne un dischel stäche sehr, falschi zùnge noch viel meh (épines et chardons piquent fort, mais mauvaises langues bien plus encore)

E füller àpfel stekt àlli andre an (une pomme pourrie gâche toutes les autres)

Esch e hüss so gross wie de rhin, es passt doch numme eini frau nin (même grande comme le rhin, une maison ne peut accueillir qu'une seule femme)

Gleck un glass, wie bald brischt déss (bonheur et verre se brisent facilement)

Hunger esch de bescht koch (la faim est le meilleur cuisinier)

Im jede nàrr gfàll sini kàpp (à chaque fou plaît son bonnet)

Je alter de ochs, je härter s'horn (plus vieux le boeuf, plus dure la corne)

Kleider màche d'litt (ce sont les habits qui font les gens)

Lehr ebs, no kansch ebs (apprends et tu sauras)

Liewer met de gläser ahnstosse àls met de käpf (mieux vaut choquer les verres que les têtes)

M'r soll de deifel nitt àn, d'wànd mohle (il ne faut pas peindre le diable au mur)

Màch dins, gott mocht sins (fait ton devoir, dieu fait le sien)

Neji bässe fäje güet (les nouveaux balais balaien bien)

Usse fix, inne nix (bien dehors, rien dedans)

Verboteni frùcht schmeckt àm beschde (les fruits défendus sont les meilleurs)

Vum e bierebaum keijt keh àpfel runter (d'un poirier ne tombe pas de pomme)

Waje'm e baum haut m'r de walt net üss (à cause d'un seul arbre, on ne déboise pas une forêt)

Was verbotte esch, g'fàlt àm meischte (ce qui est interdit plaît le plus)

Wenn a ganz gààxt, no gààxe alli gänz (lorsque une oie cacarde, elles cacardent toutes)

Wenn de kopf weg esch, het de arsch firowe (quand la tête est enlevée, le cul est tranquille)

Wenn m'r d'geiss ahnnèmmmt, müess m'r se auj hiete (quand on accepte la chèvre, il faut la garder)

Wer viel anfängt, màcht wenni ferti (qui commence beaucoup, finit peu)





UN SUCCES POUR LA JOURNÉE, UNE ROSE UN ESPOIR (Secteur du Pays de la Zorn élargi)

Le 26 avril dernier, les motards et bénévoles de l'association « Une Rose Un Espoir » ont sillonnés les différentes communes du Pays de la Zorn élargi proposant une rose contre un don minimum de 2 €

La mobilisation de 317 motards, accompagnés de 130 passagers, ont participé à cet événement, permettant de remettre à la Ligue 67 contre le cancer un chèque de 64096,54

Nous tenons également à remercier tous les bénévoles qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour faire de cette journée une réussite.

Un remerciement va également aux habitants, qui ont ouvert leurs portes et leurs cœurs pour soutenir cette noble cause.

N'oublions pas de remercier les communes, les mécènes et la comcom du Pays de la Zorn qui soutiennent cette initiative, un grand MERCI à vous tous et bravo !!!

La remise du chèque à la Ligue 67 contre le cancer a eu lieu le 06 juin à la salle des fêtes de MUTZENHOUSE.

Nous vous donnons rendez-vous pour l'opération 2026 le 25 avril prochain, et si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter sur notre page Facebook : 1 Rose 1 Espoir Secteur Pays de la Zorn élargi.

En attendant, l'ensemble du comité vous souhaite de passer de bonnes Fêtes de fin d'année !





Le Mot De l'ASCM



Quel plaisir de vous avoir retrouvés en 2025 ! L'Association Sportive et Culturelle de Mutzenhouse vous remercie tous pour avoir participé aux différentes manifestations, avec ces événements nous espérons vous avoir permis de partager des moments conviviaux, intenses et rythmés.

Nous avons eu le plaisir d'organiser pour vous en 2025 :

- **Nos soirées tartes flambées**
- **Le vide grenier**
- **Tournois de pétanque**
- **Gym (sur inscription)**
- **Tennis de table**





Manifestations 2026 :

- 25/01/26 Assemblée générale
- 21/03/26 Soirée tartes flambées
- 10/05/26 Vides greniers
- 28/06/26 Tournois de pétanque
- 24/10/26 Soirée tartes flambées



Retrouvez-nous tous les dimanches matin, à partir de 10 h au club house, pour le Ping Pong.
Et en période estivale le mardi à partir de 19 h pour la pétanque.

Cette année a malheureusement été marquée par la perte tragique de l'un de nos membres, **Enzo Maggi**.
Nous adressons une pensée émue à sa famille et à ses proches.

L'ASCM, vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Et espère vous retrouver nombreux en 2026 !

LE PRESIDENT

JOST BERTRAND



Vivre à Mutz



La brocante semi-nocturne le 30 août a été une fois encore un succès, la fréquentation de LIVRA-GOGO (tous les deux ans) a par contre été modeste. L'assemblée générale s'est tenue comme prévue le 28 novembre. **L'association ne compte aucun nouveau membre cette année**, mais deux départs ont encore réduit les effectifs, la taille critique de l'association est maintenant dépassée....

En 2026, **sous réserve de la disponibilité de moyens humains** (membres...), l'association organisera la dixième édition de la brocante semi nocturne le 29 août. L'assemblée générale se tiendra comme à l'accoutumée fin novembre 2026.

Chaque année, nous comptons sur la participation de nouveaux membres ou de sympathisants qui voudront bien rejoindre l'association!

« Que le bonheur, la richesse et la santé soient au rendez-vous pour cette année 2026 »

VAM, vous souhaite à tous une heureuse année !

<http://ppatricklux.wix.com/vam270>

Contact :

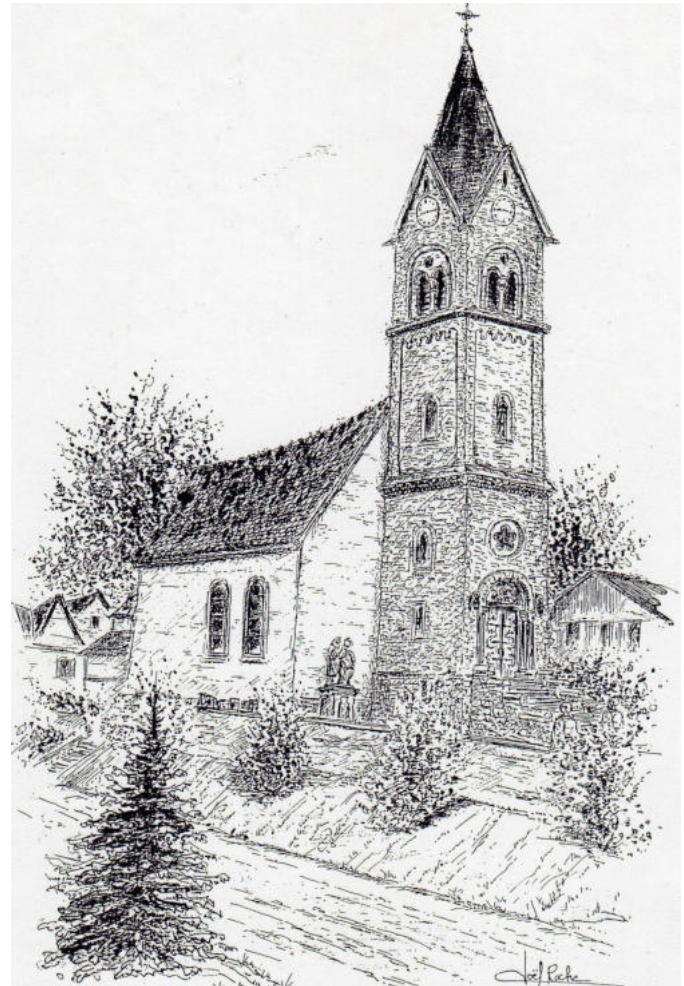
-M. Patrick Lux, 03.88.89.00.05 ou ppatricklux@aol.com



LE CONSEIL DE FABRIQUE



A l'écoute de notre Paroisse



L'année 2026 approche à grands pas et, avec elle, un nouveau prêtre, le Père Lazarre TCHOUABOU ; le curé Olivier MIESCH ayant accepté une autre mission.

Accueillir supposera de changer nos habitudes, cela se fera bien si nous sommes prêts à tisser des liens pour construire une communauté tournée vers l'essentiel, joyeuse de célébrer et fêter ensemble.

Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui souvent dans l'ombre travaillent au service de notre paroisse.

Notre reconnaissance pour la contribution lors de la fête patronale St Blaise suivi de la vente aux enchères accompagnée par les jeunes qui propose un apéritif ; et pour chaque geste que vous faites en notre faveur pour soutenir nos frais de fonctionnement.

En cette période de l'année où les coeurs ont besoin d'être réchauffés que ces fêtes nous invitent à la solidarité, l'espoir, la joie partagés.

Le conseil de Fabrique





Les dons de sang sont en baisse, alors que les besoins en sang ne cessent d'augmenter; tous les médias en parlent.

Alors, que faire ?

L'Etablissement Français du Sang du Grand Est nous a sollicités pour élargir nos plages horaires de prélèvement du don de sang. Ces horaires sont déjà appliqués dans bon nombre de collectes dans les environs.

Appel auquel nous avons bien sûr répondu par la positive et l'EFS appliquera ces horaires dès 2026.

A partir de 16h30

Les donneurs, qu'ils soient retraités ou actifs disponibles, pourront donc se présenter dès **16h30**. Notre équipe sera aussi prête à les accueillir à ce moment-là.

Les chiffres font du yoyo

Nous avons enregistré 306 donneurs en 2025, 25 donneurs de plus qu'en 2024. Bon nombre de jeunes se sont présentés avec 28 premiers dons.

De plus, un grand merci aux



L'accueil par notre association assuré par la vice-présidente France



En octobre c'est notre association qui a tenu le stand lors de la Hochfeldoise

Nouveaux horaires aux collectes de sang



Une équipe toujours souriante en cuisine et dans la salle, ici avec les gâteaux confectionnés par les membres du comité.

gendarmes de l'autoroute, leur chef a su motiver les troupes, sans eux les chiffres ne seraient pas ce qu'ils sont. On ne peut que souhaiter que sa remplaçante arrivera également à motiver ces gendarmes afin qu'ils deviennent des donneurs réguliers !

Don de plasma

Les dons de plasma sont primordiaux. Renseignements lors des collectes de sang auprès du secrétariat de l'EFS. Ces dons ont lieu exclusivement sur RDV et à l'EFS. Le site de Strasbourg se situe au 10 rue Spielmann.

Nos principales activités

- Nous organisons 5 collectes de sang au total à Schwindratzheim.
- Jeannette, Pascal et moi-même avons visité l'EFS de Strasbourg, nous avons vu le parcours d'une poche de sang

et nous avons pu échanger avec d'autres associations.

- Intervention au lycée de Bouxwiller par JP Walch de l'UD 67 et Clarisse le 20 janvier 2025 - Belle réussite, expérience à renouveler et à étendre à d'autres lycées selon les disponibilités de chacun.
- Grand CA UD 67 à la mairie de Schiltigheim le 3 octobre
- Tenue d'un stand à la Hochfeldoise le 12 octobre 2025

Un grand grand merci à l'ensemble du comité pour leur



Des fidèles donneurs venus de Hochfelden et Brumath ont pu ramener 3 primo donneurs (à gauche).

Le don de sang 2024-2025 en chiffres à Schwindratzheim

9 décembre 2024 - 55 donneurs prévus - **52** présentés - **46** prélevés - (5 nouv donneurs) - Repas : magret de canard sauce poivre, pommes dauphines, desserts faits par les membres du comité et leurs proches

29 janvier 2025 - Assemblée Générale

12 mars 2025 - 55 donneurs prévus - **72** présentés - **65** prélevés - (6 nouv donneurs) - Croque monsieur à la béchamel + salade, desserts membres comité et proches + tombolas Amiguris, **Un grand merci au club de crochet**

14 mai 2025 - 55 donneurs prévus - **67** présentés - **50** prélevés - (4 nouv donneurs) - Tartes flambées, desserts membres comité et proches

23 juillet 2025 - 60 donneurs prévus - **69** présentés - **64** prélevés - (4 nouv donneurs) - knack + salade de pdt, desserts membres comité et proches

1er octobre 2025 - 60 donneurs prévus - **46** présentés -

52 prélevés - (9 nouv donneurs) - Lasagnes + Salade, desserts membres comité et proches



Valérie, membre du comité et son mari, fidèles donneurs de sang.

COLLECTES 2026

Centre Culturel de SCHWINDRATZHEIM

Mercredi 11 mars
Mercredi 20 mai
Mercredi 22 juillet
Mercredi 30 septembre

Lundi 21 décembre

NOUVEAUX HORAIRES
16h30 à 20h

Notre slogan
"Je donne mon sang,
J'emmène un ami,
Nous sauvons des vies"

présence, leur efficacité et la belle entente lors des réunions et des collectes de sang.
Bonne année 2026 ! Santé et prospérité à toutes et à tous.

Pour le Comité,
le Président J-M Baumgartner



LE CORPS DES SAPEURS POMPIERS DE SCHWINDRATZHEIM/MUTZENHOUSE

Cette année encore, notre section de sapeurs-pompiers a été pleinement mobilisée au service de la population, avec une cinquantaine d'interventions réalisées sur la commune et les environs. Incendies, secours à personnes, accidents ou opérations diverses : nos missions restent variées et souvent imprévisibles.

Derrière chaque alarme, c'est une équipe soudée et engagée qui répond présente, de jour comme de nuit, pour porter assistance et assurer la sécurité de tous. Au-delà des interventions, la vie de pompier, c'est aussi l'entraînement régulier, la formation continue, mais surtout un esprit de camaraderie et de solidarité qui unit l'ensemble des volontaires.

Cette année nous accueillons 2 nouvelles recrues en les personnes de Léane RUIZ et William POHL. Tous les deux participent à la vie de section mais également aux astreintes du centre de secours d'Hochfelden.

Nous recherchons toujours des volontaires pour intégrer la section et nous aider à répondre mieux aux besoins et interventions de la commune. Si vous êtes intéressé ou si vous souhaitez vous renseigner, vous pouvez appeler au **06.62.84.37.16.**



Nous continuons, pour la 7° année consécutive la section Graine de Pompiers. Cette année, nous avons réorganisé le programme et proposons d'accueillir les enfants de CM1, CM2 et 6ème. Chaque classe ayant son propre programme, afin de permettre aux plus grands d'approfondir les connaissances apprises les années précédentes.

Adjudant-Chef Cédric SCHEYDER

Les Sapeurs-Pompiers de SCHWINDRATZHEIM/MUTZENHOUSE vous souhaitent une bonne année 2026



L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE SCHWINDRATZHEIM/MUTZENHOUSE

Depuis maintenant sept ans, notre caserne a le plaisir d'accueillir les enfants de la commune dans le cadre de l'opération « Graines de pompiers ».

Cette initiative permet aux plus jeunes de découvrir le monde des sapeurs-pompiers et de s'initier aux gestes qui sauvent à travers des ateliers ludiques et pédagogiques.

Encadrés par nos volontaires, ces moments de partage suscitent souvent des vocations et renforcent le lien entre la caserne et les habitants. Une belle façon de transmettre les valeurs de solidarité, de courage et de citoyenneté dès le plus jeune âge.

Adjudant-Chef Cédric SCHEYDER

L'amicale des Sapeurs-Pompiers de SCHWINDRATZHEIM/MUTZENHOUSE vous souhaite une bonne année 2026





LE BENEVOLE HUMOUR

Le bénévole (*activus bénévolus*) est un mammifère bipède qu'on rencontre surtout dans des structures sociales appelé association ou il peut se regrouper avec ses congénères.

Les bénévoles se rassemblent à un signal mystérieux appelé "convocation". On les rencontre aussi en petits groupes dans divers endroits, quelquefois tard le soir, l'oeil hagard, le cheveu en bataille et le teint blafard, discutant ferme de la meilleure façon d'animer une manifestation ou de faire des recettes supplémentaires pour boucler le budget.

Les ennemis héréditaires du bénévole sont le "Yaqua" (nom populaire) et le "Fauquon" (dont les origines du nom n'ont pu être déterminés à ce jour).

Le "Yaqua" (*inactivus bénévolus simplex*) est un mammifère bipède qui se caractérise par la très petite taille de son cerveau qui ne lui permet que de connaître deux mots "ya" et "qua", ce qui explique bien son nom. On l'identifie généralement grâce une mauvaise petite langue un grand poil dans la main. Chez quelques rares spécimens ce poil prend la taille d'une queue de vache.

Le "Fauquon" (*inactivus bénévolus facul*) est un mammifère bipède qui se caractérise par un cerveau un peu plus évolué et un caractère plus social que le "yaqua". En effet le "Fauquon" est plus intégré aux associations et dispose d'une pensée collective rudimentaire. Néanmoins il n'est pas suffisamment intégré au point de participer activement au travail. On l'identifie généralement grâce à une langue bien pendue et par la présence d'un duvet dans la main.

Les "Yaquas" et les "Fauquons", bien abrités dans les cités anonymes, attendent, attendent le moment où le bénévole fera une erreur, un oubli, pour bondir et lancer leur venin qui atteindra leur adversaire et provoquera ce celui-ci une maladie très grave appelé "découragement".

Les premiers symptômes de cette maladie implacable sont rapidement visibles. Le bénévoles s'absente de plus en plus fréquemment des réunions, il manifeste un intérêt croissant pour son jardin, sourit attendri devant une canne à pêche. Le sujet atteint se sent de plus en plus à l'aise dans un bon fauteuil, assis devant la télévision.

Les bénévoles décimés par le découragement risquent de disparaître, il n'est pas impossible que, dans quelques années on ne rencontrera plus cette espèce que dans les zoos, ou comme beaucoup d'animaux enfermés ils auront le plus grand mal à se reproduire.

Les "Yaquas" et les "Fauquons" avec leurs petits cerveaux et leurs grandes langues, viendront leur lancer des cacahuètes pour tromper leur ennui, ils se rappelleront avec nostalgie du passé pas si lointain où le bénévole abondait et où on pouvait le traquer sans contrainte.

NB : Toute ressemblance avec des personnes existantes ou ayant existé ne serait évidemment que pure coïncidence.



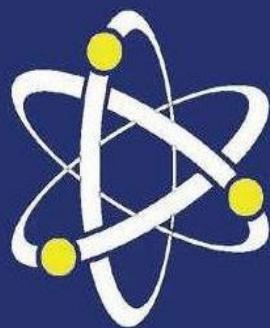


- ✓ Chauffage : Gaz - Fioul - Bois - Granulés
- ✓ Energie solaire ✓ Photovoltaïque
- ✓ Pompe à Chaleur ✓ Climatisation
- ✓ Sanitaire ✓ Salle de bains clé en main

Votre partenaire



67270 HOCHFELDEN - 03 88 91 74 36
www.chauffage-diebold.fr



électricité
Rémond

**7, route de Mittelhausen
67170 WINGERSHEIM
Tél : 03 88 51 27 90**

e-mail : contacts@remond-elec.fr
www.remond-elec.fr

**TOUS TRAVAUX D'ELECTRICITE
TERTIAIRE ET INDUSTRIE
ECLAIRAGE PUBLIC / ILLUMINATION
RESEAUX DE COMMUNICATION
POSTE DE TRANSFORMATION**





Altitude : 180 mètres
Superficie : 220 hectares
Anciens noms : Muzenhusa (1070)
 Muzenhusan, Muzenhusen,
 Mumpsenhausen, Mutzenhausen



Carte de Cassini (vers 1780)

Ancien village agricole situé dans l'arrière Kochersberg, sur les rives de la Zom et du canal de la Marne au Rhin, à 2,5 kilomètres de HOCHFELDEN.

Site archéologique : Station néolithique et romaine sur la colline du Kirchberg, découverte en 1953. Des tessons d'un vase attribué à la culture de Roessen (environ 3600 avant Jésus-Christ) ont été trouvés sur le site. Celui-ci était probablement un village d'agriculteurs.

Les premières traces écrites sur la commune datent de la fin du VIII siècle. En 994, l'Empereur Otto III fait don, entre autre de Muzenhasen, au couvent de Seltz (couvent fondé par Adélaïde - 931/999- fille du Duc de Borugum).

En 1074, le village est à nouveau possession impériale, relevant du bailli de Haguenau et, à ce titre, l'Empereur Henri IV fait don de biens se trouvant sur les terres de Muzenhusen à l'abbaye de Seltz. La première mention de la chapelle Saint-Blaise est faite dans un acte de cession de biens à l'hôpital de Zabern (Savee), daté du 23.01.1270 : «item III, Acker neben Sanct Blesenacker». La chapelle Saint-Blaise de Mutzenhouse est filiale de la paroisse de Hochfelden jusqu'en 1820. Les fondations de cette église médiévale (dernières traces) ont disparu en 1984 lors du réaménagement du cimetière.

La nouvelle église date de 1859. Elle possède une cloche baptisée «EDEL» (probablement du nom du fondateur strasbourgeois) qui date du début du XX ème siècle, le clocher date de 1902. La dîme est perçue par les Wickersheim en 1441, par les Wurm en 1490 et, par la suite par les Göttersheim. En 1789, année d'établissement de la carte féodale d'Alsace, les terres de Mutzenhouse dépendent de la Seigneurie Choiseul-Stainville et le baillage est assuré par la préfecture de Haguenau.

ARMOIRIES :

Depuis très longtemps, Mutzenhouse possède des armoiries. Celles-ci, très compliquées et fréquentes, représentaient Saint-Blaise. Le «Wappenbuch der Gemeinde des Elsass» mentionne d'autres armoiries : «Porte d'argent à l'ours rampant de sable, lampassé de gueules».

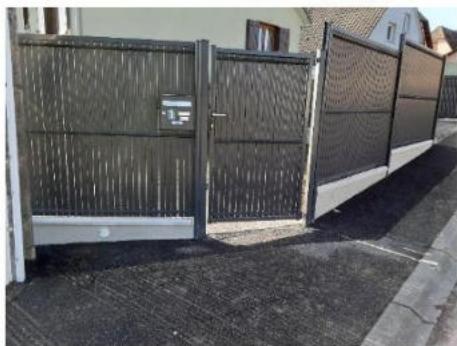
Quoi qu'il en soit, depuis le début des années 1980, les anciennes armoiries ont été remplacées par des nouvelles, tenant compte des activités ayant marqué la vie des villageois depuis le XVIIIe siècle.

«Porte tranchée de gueules au peigne de cardeur d'or et d'argent à la truelle de sable»]

Le peigne de cardeur symbolise l'époque du tissage de lin; la truelle de maçon symbolise l'activité d'extraction de pierre présente sur le ban de la commune et le lien probable avec la construction.

Par ailleurs, le «Wappenbuch der Gemeinden des Elsass» (1900) précise que les bornes communales portent une ancre marine, mais sans donner d'explication.





Jardins CHRIS

AMÉNAGEMENT EXTERIEUR

67270 MUTZENHOUSE

03 88 89 03 90

christophe.cunrath@jardins-chris.fr



Piscine prêt à plonger, pavés, dalles, enrochements, clôtures, mur de soutènement, plantation, engazonnement, travaux de terrassement, escaliers...

Service à la personne 50% crédit d'impôt (plafonné à 5000€ / an) :

Tonte, taille de haies, fruitiers, arbres et arbustes, débroussaillage, ramassage de feuille, nettoyages des allées, entretiens des massifs...



50%*
DE RÉDUCTION/
CRÉDIT D'IMPÔT
ADHÉRENT COOPÉRATEUR





COMPOSTAGE



Le compostage est un procédé naturel qui transforme les déchets organiques en un engrais riche appelé compost. C'est à la fois un geste écologique, économique et utile pour le jardin.

Définition du compostage

Le compostage est un processus biologique aérobie (avec oxygène) qui décompose les déchets organiques grâce à des micro-organismes (bactéries, champignons) et de petits animaux (lombrics, insectes). Le produit obtenu, le compost, est un amendement organique qui améliore la structure du sol et apporte des éléments minéraux utiles aux plantes.

Intérêts environnementaux et économiques

Composter permet de réduire le poids des ordures ménagères d'environ 25 à 30%, soit plusieurs dizaines de kilos de déchets évités par personne et par an. Cela limite l'incinération ou l'enfouissement des biodéchets et diminue les coûts de traitement pour les collectivités. Le compost produit remplace une partie des engrains chimiques, ce qui en fait une solution à la fois écologique et économique pour les particuliers comme pour l'agriculture.

Déchets compostables et non compostables

On peut composter la plupart des déchets de cuisine (épluchures, restes végétaux, marc de café, thé, coquilles d'œuf) et de jardin (tontes, feuilles mortes, petites branches, fleurs fanées). À plus grande échelle, des boues de station d'épuration, des biodéchets alimentaires et certains déchets agricoles peuvent aussi être compostés dans des installations adaptées. En revanche, les plastiques, métaux, verre et certains déchets très gras ou pollués ne doivent pas être mis au compost.

Conditions pour un bon compost

Un compost réussi repose sur l'équilibre entre déchets humides (verts, riches en eau et azote) et déchets secs (bruns, riches en carbone), souvent autour de 50/50 en volume. L'aération régulière par brassage et une humidité contrôlée (ni trop sec, ni détrempé) sont indispensables pour éviter les mauvaises odeurs et accélérer la décomposition. La fragmentation des déchets (les couper en morceaux) facilite aussi le travail des micro-organismes et réduit le temps de maturation.

Utilisation du compost

Après quelques mois à plus d'un an, selon la méthode et le volume, on obtient un compost mûr, brun, grumeleux et peu odorant. Il peut être incorporé en surface dans les massifs, au potager, ou mélangé à la terre en jardinière (par exemple un tiers de compost pour deux tiers de terre). En agriculture et en espaces verts, le compost sert d'amendement pour améliorer l'humus du sol et de fertilisant pour apporter azote, phosphore et potassium.



CONSIGNES DE TRI

En 2024, la Collecte des ordures ménagères et du tri en porte à porte a couté 444 126,74 € TTC. La collectivité a consacré 205 177,84 € à la gestion de ses déchèteries. Le traitement des déchets s'est élevé à 432 770,54 € TTC.

Soit une hausse totale de 24 % par rapport à 2020.

Ces coûts sont supportés par la redevance incitative qui est restée la même depuis 2012.



En vrac Vides Non imbriqués



Les emballages métalliques : boîtes de conserve, de thé, aérosols sans produits dangereux, barquettes en alu., gourdes de compotes

Les petits objets métalliques : capsules, dosettes de café, opercules, tubes de pommade



Tous les papiers et les emballages carton : magazines, cahiers, enveloppes, emballages carton, boîtes d'œufs, boîtes à pizza, briques alimentaires

NOUVEAU !

Tous les autres emballages en plastique



En sacs Fermés

Les produits d'hygiène : couches, mouchoirs en papier, essuie-tout, coton, lingettes, protections hygiéniques.



Les petits objets en plastique : stylos, rasoirs, brosses à dents, petits jouets.



Les petits objets en bois : batonnets en bois, cure-dents, boîtes de camembert...



Et aussi : la litière pour animaux, le papier sulfurisé, la vaisselle cassée...





LE SDEA VOUS INFORME

D'où vient l'eau du robinet en Alsace ?



Le SDEA exploite plus de 500 captages répartis entre :

- Des forages en plaine
- Des sources situées principalement dans le massif vosgien

Une eau naturellement de qualité

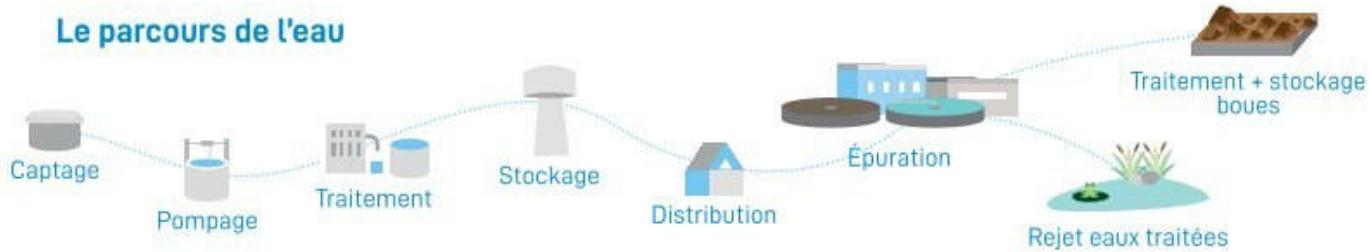
L'eau de la nappe est souvent potable sans traitement, mais un traitement de chloration peut-être appliquée pour garantir la sécurité sanitaire sans risque pour la santé.



Une ressource à protéger

Le SDEA s'est engagé dans une surveillance continue adaptée à chaque captage et contexte local, et mène des actions de prévention de pollution sur l'ensemble de son territoire pour contribuer à préserver la qualité de la nappe d'Alsace.

Le parcours de l'eau



Vrai ou Faux ?

- a. L'eau qui ressort de la station de traitement d'eaux usées est potable ?
- b. L'eau du robinet est de moins bonne qualité que l'eau en bouteille ?

a. Faux. L'eau refletée est propre, de bonne qualité pour être absorbée par l'environnement, mais non potable.
 b. Faux. L'eau du robinet est soumise à des contrôles sanitaires très stricts et réguliers, plus rigoureux que pour l'eau en bouteille. Elle est donc très bonne à boire.



Les métiers de l'eau vous intéressent ?
 Le SDEA recrute, jetez-vous à l'eau et rejoignez-nous !

sdea.fr





LOCATION DE SALLE

UTILISATIONS DES SALLES COMMUNALES EN 2025 (locations payées)

Salle polyvalente		Club-house		Sous-sol	
Date	Utilisation	Date	Utilisation	Date	Utilisation
02/02/25	Fête patronale	13/04/25	VAM	02/02/25	Privé
01/03/25	ASCM	07/05/25	Privé	15/03/25	Privé
06/04/25	Privé	29/06/25	ASCM	14/06/25	Privé
19/04/25	Privé	30/08/25	VAM		
10/05/25	Privé	31/10/25	APE		
25/05/25	ASCM	07/12/25	Privé		
28/06/25	Privé				
12/07/25	Privé				
26/07/25	Privé				
02/08/25	Privé				
15/08/25	Privé				
20/09/25	Privé				
18/10/25	Privé				
25/10/25	ASCM				
07/11/25	Privé				
1 ^{er} trimestre	Kiné + Siel Bleu	1 ^{er} semestre	Siel Bleu		
2 ^{ème} trimestre	Kine + Siel Bleu	2 ^{ème} semestre	Siel Bleu		
3 ^{ème} trimestre	Kiné + Siel Bleu		Siel Bleu		
4 ^{ème} trimestre	Kiné + Siel Bleu		Siel Bleu		

A ces locations se rajoutent une dizaine d'utilisations associatives à but **non lucratif** (AG d'association, réunion de travail associative, paroisse, etc...)

Intermarché Hochfelden



TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

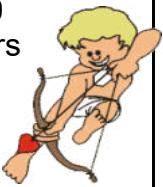
LOCAL CONCERNÉ	TYPE D'OCCUPATION	Résidant commune	Résidant extérieur
CLUB HOUSE	Apéritif Week-end	100 € 250 €	150 € 300 €
SALLE POLYVALENTE	Apéritif Week-end Enterrement	100 € 250 € 80 €	150 € 350 € 100 €
	Option video projecteur	50 €	100 €
PETITE SALLE DE REUNION (sous-sol salle polyvalente)	Réunions	50 €	100 €
	Option cuisine	85 €	135 €
Caution location salle		200 €	600 €
ASSOCIATIONS MUTZEN-HOUSE	Réunions Manifestation à but lucratif Manifestation à but non lucratif Convention but non lucratif Convention but lucratif	GRATUIT 100 € GRATUIT GRATUIT 15 € de l'heure	
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Réunions Manifestation à but non lucratif Manifestation à but lucratif Convention but lucratif Convention but non lucratif	15 € de l'heure 15 € de l'heure 200 € 20 € de l'heure 15 € de l'heure	

FRAIS GENERAUX EN SUS - FORFAIT 30€

Signature d'une convention de location / mise à disposition, production d'un justificatif de l'assurance responsabilité du locataire quel que soit sa qualité, établissement obligatoire d'un chèque de caution (restitué au retour des clés)



LE CALENDRIER DES FETES 2026

JANVIER Assemblée Générale ASCM le 25 janvier Vœux de la commune le 09 janvier (19h30) 	FEVRIER Fête St Blaise le 8 février à 10h00 Enchères vers 11h30 (salle polyvalente) 	MARS Tartes flambées ASCM le 21 mars Nettoyage printemps le 28 mars (10h00) 	AVRIL 
MAI Vide greniers ASCM le 10 mai 	JUIN Pétanque (ASCM) le 28 juin 	JUILLET 	AOUT  Brocante semi nocturne (VAM) le 30 août
SEPTEMBRE 	OCTOBRE Tartes flambées (ASCM) le 24 octobre 	NOVEMBRE Assemblée Générale (VAM) le 28 novembre 	DECEMBRE Fêtes des ainés le 05 décembre 

